

In Extenso

In Extenso Aix-en-Provence
Arteparc de Bachasson - Bât D
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

Tél. : +33 (0)4 42 95 87 00
aix-en-provence@inextenso.fr
www.inextenso.fr

AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Chemin des Infirmeries
13100 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

35, chemin Albert Guigou
13290 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de l'association Aix Université Club Badminton,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Aix Université Club Badminton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la direction de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

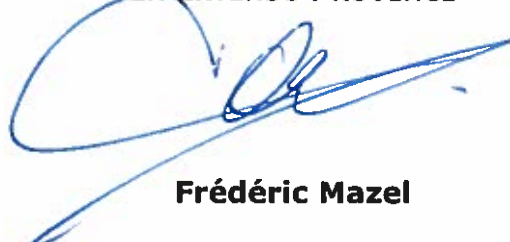
d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aix-en-Provence, le 16/04/2021

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO PROVENCE



Frédéric Mazel

Bilan Actif

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

État exprimé en €		31/12/2020			31/12/2019	
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
COMPTES DE REGULARISATIO	ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles				
		Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Concessions brevets droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Avances et acomptes				
		Immobilisations Corporelles				
		Terrains				
		Constructions				
Installations techniques, mat et outillage indus.	107 937,64	91 758,59	16 179,05	27 284,41		
Autres immobilisations corporelles	94 267,33	67 170,39	27 096,94	32 403,48		
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations Financières (2)						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
	TOTAL (I)	202 204,97	158 928,98	43 275,99	59 687,89	
COMPTES DE REGULARISATIO	ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
		Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	18 930,00	3 276,98	15 653,02	2 634,44
		Avances et Acomptes versés sur commandes				
		Créances				
		Créances clients et comptes rattachés (3)				
		Autres créances (3)	744,00		744,00	15 139,96
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	187 454,16		187 454,16	104 524,68		
Charges constatées d'avance	7 984,09		7 984,09	12 722,49		
	TOTAL (II)	215 112,25	3 276,98	211 835,27	135 021,57	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes et remboursement des obligations (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF	417 317,22	162 205,96	255 111,26	194 709,46	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

État exprimé en €		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	- Patrimoine intégré		
	- Fonds statutaires	88 414,40	88 414,40
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	- Apport sans droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	31 630,96	3 280,34
	Excédent ou déficit de l'exercice	81 468,35	28 350,62
Autres fonds associatifs	- Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Legs et donations		
	- Ecart de réévaluation		
	- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	22 781,57	31 136,37
	- Provisions réglementées		
Total des Fonds associatifs		224 295,28	151 181,73
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions		0,00	0,00
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
Total des fonds dédiés		0,00	0,00
Dettes (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 034,32	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		6 728,10
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 824,00	1 764,00	
Produits constatés d'avance (1)		19 957,66	35 035,63
Total des dettes		30 815,98	43 527,73
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		255 111,26	194 709,46
(1) Dont à plus d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		9 034,32	

Compte de résultat 1/2

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

État exprimé en €

		31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	Cotisations	50 045,22	67 700,83
	Dons, mécénat	19 400,00	20 360,00
	Subventions d'exploitation	163 773,28	167 170,00
	Produits des activités	23 033,58	74 599,91
	Ventes de marchandises	3 991,00	9 038,30
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Total des produits d'exploitation	260 243,08	338 869,04
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	19 723,45	42 859,58
	Variation de stock	-11 637,00	-593,00
	Achats de matières et autres approvisionnements	4 217,93	11 139,27
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	47 396,33	128 674,68
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	57 914,37	56 309,93
	Charges sociales du personnel	21 991,68	30 276,91
	Dotations aux amortissements	18 061,88	15 748,96
	Dotations aux provisions :		
	- sur immobilisations		
- sur actif circulant	-1 381,58	905,27	
- pour risques et charges			
Autres charges	31 288,99	41 588,88	
Total des charges d'exploitation	187 576,05	326 910,48	
RESULTAT D'EXPLOITATION		72 667,03	11 958,56
Produits financiers	De participations (5)	446,52	509,43
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	446,52	509,43	
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (6)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER		446,52	509,43

Compte de résultat 2/2

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat exprimé en €		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT COURANT		73 113,55	12 467,99
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		1359,76
	Sur opérations en capital	8 354,80	14 522,87
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
Total des produits exceptionnels		8 354,80	15 882,63
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8 354,80	15 882,63
SOLDE INTERMEDIAIRE		81 468,35	28 350,62
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		269 044,40	355 261,10
TOTAL DES CHARGES		187 576,05	326 910,48
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		81 468,35	28 350,62

ANNEXE

Désignation de l'association : AUC Badminton

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2020** dont le total est **255 111 Euro** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de **81 468 Euro**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 2 à 3 ans
- Matériel et outillages industriels : matériel sportif
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans en dégressif
- Mobilier : 10 ans

La durée d'investissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Charges et produits

Les salaires sont comptabilisés en nets. Les charges sociales comptabilisées comprennent les charges sociales salariales et patronales.

Compte tenu du calendrier sportif (1/09 au 30/08/N+1), les cotisations et les licences de l'année sportive en cours sont comptabilisées à 33% sur l'année comptable en cours, et à 66% au titre de l'année suivante.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Également pour la vente des volants.

Produits et Charges Exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Les charges de l'exercice en cours sont toutes comptabilisées en banque.

Crise du COVID-19 et son impact

Durant l'année 2020, la crise COVID, avec pour conséquence les restrictions imposées lors des différents confinements, a grandement impacté le fonctionnement de notre club, ainsi que les compétitions nationales, régionales et départementales.

Le Championnat a été arrêté en 2020, ainsi que toutes les compétitions organisées par les clubs. Notre tournoi International a dû être annulé également en Octobre 2020.

Nous avons mis nos employés en chômage partiel une partie de l'année 2020, et nous avons essayé de faire le maximum pour organiser des stages pour nos jeunes dans les rares périodes où l'accès au gymnase était autorisé.

Notre budget pour 2020 présente donc un déficit en termes de recettes propres au club (buvette, inscription tournoi, stages...), mais d'un autre côté nos dépenses ont été en conséquence moindre (fin du championnat, annulation de notre tournoi international, ...).

Nous avons pu bénéficier du soutien de toutes les institutions, et avons pu compter sur presque toutes nos subventions pour 2020.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	88 414,40			88 414,40
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	31 136,37		8 354,80	22 781,57
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 280,34	28 350,62		31 630,96
Résultat de l'exercice	28 350,62	53 117,73		81 468,35
Fonds Associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires				
TOTAL	151 181,73	81 468,35	8 354,80	224 295,28

NOTES SUR BILAN

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles TOTAL				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Construction sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement de construction	107 937,64			107 937,64
- Installation techniques, matériel et outillage industriels				
- Matériel de transport	53 957,76			53 957,76
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 659,59	1 649,98		40 309,57
- Emballage récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisation corporelles TOTAL	200 554,99	1 649,98		202 204,97
- Participation évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Provisions réglementées				
ACTIF IMMOBILISE	200 554,99	1 649,98		202 204,97

NOTES SUR BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 649,98		1 649,98
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentation de l'exercice		1 649,98		1 649,98
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mise hors service				
Diminution de l'exercice				

NOTES SUR BILAN

Actif Immobilisé

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles TOTAL				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Construction sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement de construction	80 653,23	11 105,36		91 758,59
- Installation techniques, matériel et outillage industriels				
- Matériel de transport	26 574,00	5 761,63		32 335,63
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 639,87	1 194,89		34 834,76
- Emballage récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisation corporelles TOTAL	140 867,10	18 061,88		158 928,98
ACTIF IMMOBILISE	140 867,10	18 061,88		158 928,98

NOTES SUR BILAN

Actif Circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 245,32 Euro et le classement détaillé par échéance comme suit :

	Montant Brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des particuliers			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	744,00	744,00	
Charges constatées d'avance	7 501,32	7 501,32	
Total	8 245,32	8 245,32	

Produits à recevoir

	Montant
Divers produits à recevoir	744,00
Total	744,00

NOTES SUR BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 984,09		
Total	7 984,09		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financières	Produits exceptionnelles
Produits constatés d'avance	19 957,66		
Total	19 957,66		

NOTES SUR BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 21 781,66 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
- concours bancaires courant, et soldes créditeurs banques et CCP				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	1 824,00	1 824,00		
Produits constatés d'avance	19 957,66	19 957,66		
Total	21 781,66	21 781,66		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(*) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

	Montant
Divers - charges à payer	1 824,00
Total	1 824,00

In Extenso Aix-en-Provence

Arteparc de Bachasson - Bât D
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

Tél. : +33 (0)4 42 95 87 00
aix-en-provence@inextenso.fr
www.inextenso.fr

AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Chemin des Infirmeries
13100 Aix-en-Provence

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

AIX UNIVERSITE CLUB BADMINTON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Chemin des Infirmeries
13100 Aix-en-Provence

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

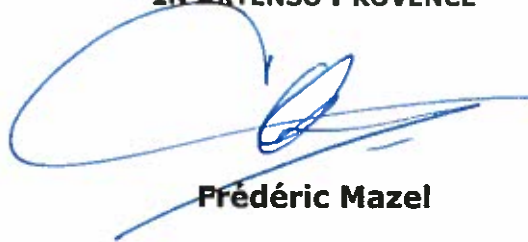
2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aix-en-Provence, le 16/04/2021

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO PROVENCE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a horizontal line extending to the right with a small circular flourish in the middle.

Frédéric Mazel